

PROCEDURES à appliquer en présence de frelons ou d'un nid occasionnant un risque particulier sur l'école

Avant toute procédure, consulter la fiche en page 1 et s'assurer que les insectes sont des frelons.

1. METTRE EN SÉCURITÉ les élèves et le personnel

- ❖ Eloigner les personnes de la zone d'évolution des insectes et mettre en place un périmètre de sécurité. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments
- ❖ La présence des frelons aux fenêtres peut être anxiogène : fermer les rideaux ou baisser les stores intérieurs lorsque les fenêtres sont équipées ou déplacer les élèves
- ❖ Selon les besoins, faire cheminer les élèves dans le calme et en petits groupes ou organiser un « confinement » dans les meilleures conditions possibles
- ❖ Rassurer les élèves et les informer sur les règles de sécurité à respecter.

2. CONTACTER la collectivité propriétaire

Ecoles Ville du Mans	Autres écoles
Service Education	
☎ : 02.43.47.43.75 ou 02.43.47.48.57	
education.lce@lemans.fr	

3. INFORMER l'IEN

Secrétariat :

☎ :

4. ÉVALUER précisément la situation

Si la collectivité propriétaire valide l'appel des pompiers ou en cas d'appel d'urgence ☎ **18**

- ❖ Lors de l'appel préciser la taille du nid, le comportement des insectes mais également la localisation ou la hauteur approximative du nid et les contraintes d'accessibilité
→ Pour les nids de frelons asiatiques, inciter les services à privilégier les interventions à la nuit tombée. Les hyménoptères sont non seulement beaucoup moins actifs à cette période de la journée, mais également rassemblés pour passer la nuit au nid.

5. POINTS DE VIGILANCE

Pendant le confinement

- ❖ Être attentif à la chaleur dans les locaux et selon les conditions, proposer aux élèves de s'hydrater régulièrement
- ❖ S'il existe une sortie éloignée de la zone investie par les insectes, il est possible, après accord de l'IEN de déplacer les élèves vers un autre site de proximité (collège ...)
- ❖ De la même manière, si les récréations ne sont pas envisageables, il est possible de réfléchir à des activités dans un parc voisin, un déplacement vers la bibliothèque ... Ces lieux peuvent être réfléchis en équipe et anticipés.

Après l'intervention des pompiers

- ❖ Aérer les bâtiments qui auraient pu être traités à l'insecticide
- ❖ Assurer une vigilance sur la présence éventuelle de frelons dans les locaux et sur les espaces extérieurs fréquentés par les élèves. Prévoir un balayage de la cour et la vigilance d'un adulte avant chaque sortie des élèves (frelons tombés au sol). Rappeler les règles de sécurité aux élèves. Avoir une vigilance pour les enfants porteurs de chaussures ouvertes. Inciter au port de chaussures fermées les jours suivants l'intervention.

Informers et rassurer les familles

- ❖ Répertorier les moyens à votre disposition pour informer les familles (adresses mail, espace numérique, site d'école, affichage ...)
- ❖ Si le confinement dure, prévoir des adultes pour informer et rassurer aux heures d'entrée et de sortie
- ❖ Rédiger un mot d'information rassurant. Demander conseil à l'assistant de prévention de circonscription ou CPD prévention de la DSDEN. Dans tous les cas, se conformer aux instructions de l'IEN.